

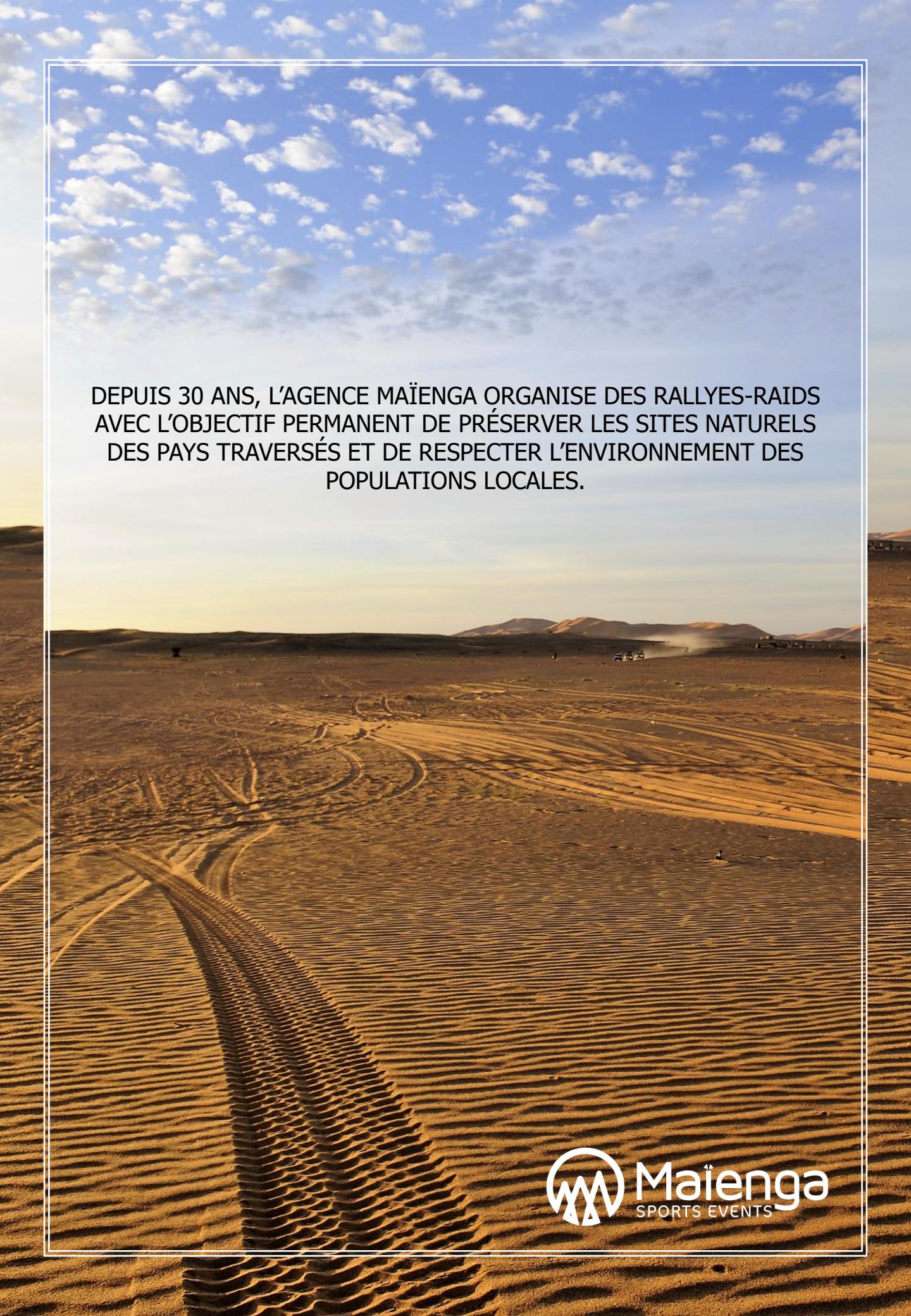
DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

BAB-ÉL RAID

L'AVVENTURE DE TOUS LES DEFIS



ÉVÉNEMENT CERTIFIÉ NORME ISO 14001:2015



DEPUIS 30 ANS, L'AGENCE MAÏENGA ORGANISE DES RALLYES-RAIDS
AVEC L'OBJECTIF PERMANENT DE PRÉSERVER LES SITES NATURELS
DES PAYS TRAVERSÉS ET DE RESPECTER L'ENVIRONNEMENT DES
POPULATIONS LOCALES.





NOTRE POLITIQUE DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

LE LEADERSHIP MAÏENGA

Le Bab el Raid est, de par son concept, un événement automobile différent des autres : il faut être le plus régulier possible pour le gagner et la vitesse n'est pas un critère de classement.

« Le Bab el Raid est aujourd'hui le seul rallye-raid 2 roues motrices au monde à être certifié par la norme environnementale ISO 14001:2015. »

L'agence Maïenga, société organisatrice de cet événement, souhaite manifester concrètement sa volonté de réduire son impact environnemental et d'instituer ses différents événements comme des modèles à suivre.

Un livre blanc « Rallye-raid et développement durable » a été édité en 2017 avec pour objectif d'ouvrir des pistes de réflexion, de donner une autre dimension aux Rallyes-Raids : celle du respect des populations et de l'environnement.



UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE RECONNUE

En 2010, les actions concrètes mises en place par Maïenga lui permettent d'obtenir la **certification environnement ISO 14001, renouvelée en 2015.**

Cette norme internationale garantit, par le biais du bureau certificateur SGS, que l'organisation de l'événement met en place un Système de Management Environnemental (SME) visant **à intégrer systématiquement l'environnement dans le management et les actions de l'entreprise.** Le certificateur audite chaque année MAÏENGA en venant vérifier sur place la conformité et le respect du système mis en place.

La certification s'appuie sur un travail important d'identification des impacts environnementaux, des solutions d'amélioration possibles et de la mise en place des processus adéquats.



“ En 2016, Maïenga s'est vue décerner le prix spécial « Initiative Tourisme et Climat » par le Ministère du Tourisme Marocain. ”



LES GRANDS THÈMES DE NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'ENERGIE

Maiïenga et le Bab el Raid s'engagent pour une **économie des ressources énergétiques** :

- ◆ Création d'un **parcours sportif optimisé** : limitation du kilométrage afin d'éviter les roulages superflus.
- ◆ Concept sportif **favorisant l'écoconduite**, avec un classement basé sur la régularité et non la vitesse : cette écoconduite permet notamment de consommer moins d'essence.
- ◆ Limitation de vitesse imposée sur les liaisons volontairement basse.
- ◆ Plafonnement du **nombre d'équipages**.
- ◆ **Sensibilisation permanente** des équipages à la consommation de carburant : rappel des limitations de vitesse, interdiction d'utiliser la climatisation, minimisation du poids des bagages...

LES ACHATS

Maiïenga opte pour des produits plus respectueux de l'environnement afin de diminuer les rejets polluants et **préserver les ressources naturelles**, notamment grâce à :

- ◆ Une politique **d'achats éco-responsables** toute l'année.
- ◆ La mise en place d'un **circuit court de consommation** pour les achats effectués depuis le siège : la plupart des prestataires du Bab el Raid sont localisés en France (La Rochelle, Paris, Avignon...)
- ◆ Une nécessité de consommer directement auprès des **acteurs locaux** au Maroc : denrées alimentaires sont achetées sur place pendant tout le raid, collaboration étroite avec les populations, notamment pendant la Green Day (*voir p13*)...

MAIENGA respecte la réglementation environnementale française et marocaine en vigueur.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

A l'année, l'agence Maïenga tend vers une **politique « zéro papier »**, notamment grâce à la **dématérialisation** de tous les documents à destination des organisateurs, des équipages (le Contrat de Participation est signé électroniquement par exemple) et des partenaires.

Sur le terrain, Maïenga **traite tous les déchets provenant du Bab el Raid** :

- ◆ Les **pièces mécaniques** détériorées sont restituées aux équipages, qui ont l'obligation de les ramener dans les filières adaptées en France. Le Maroc ne bénéficiant pas de filière spécifique, les participants sont tenus de **détruire leurs pièces en France, dans des structures spécialisées** (cette obligation est mentionnée dans leur Contrat de Participation).
- ◆ Les **Déchets d'Activité de Soins à risque infectieux** (DASRI) sont conservés par le responsable médical du Bab el Raid et confié au responsable de la caravane médicale de Cœur de Gazelles, qui les fait détruire au Maroc dans une filière adaptée.
- ◆ Les **déchets dangereux éventuels** sont également pris en compte, bien qu'il n'y en ait que très peu. Les rares déchets concernés sont récupérés et séparés des autres pour être traités dans des filières adaptées.

En plus du traitement adapté de tous les déchets, Maïenga sensibilise tous les acteurs présents lors de chaque briefing afin de les responsabiliser sur :

- ◆ L'importance de **laisser l'environnement propre** et de nettoyer son espace après chaque bivouac. L'organisation s'occupe de vérifier l'état des zones de bivouac après le départ des équipages, afin de ne laisser aucun déchet dans la nature. Les équipages qui n'appliquent pas ce principe de propreté sont **automatiquement sanctionnés par des pénalités**.
- ◆ **Le non-gaspillage de la nourriture et de l'eau** : tous les équipages, organisateurs, partenaires, médias sont invités à acheter uniquement leur nourriture quotidienne, et à finir leur bouteille d'eau avant d'en ouvrir une nouvelle.



LA BIODIVERSITÉ

Maienga préserve systématiquement le cadre de vie des populations rencontrées :

- ◆ **Le parcours est optimisé** : les reconnaissances terrains sont effectuées plusieurs mois avant l'événement, afin de s'assurer que le parcours et son périmètre géographique respectent bien les cultures et les populations environnantes. Le tracé du parcours s'adapte à l'environnement dans lequel il évolue, et non l'inverse. Les éventuels points sensibles font l'objet de consignes et recommandations très strictes.
- ◆ Les **consignes sur l'attitude à adopter** sont rappelées aux équipages, organisateurs et autres accompagnants à chaque briefing, c'est-à-dire quotidiennement pendant tout le raid :
 - Respect des cultures et de la nature : il est par exemple interdit de ramasser des fossiles
 - Respect des animaux : il est interdit de déranger les animaux sauvages dans leur habitat ou d'en ramener par exemple
 - Respect des populations : les participants comme les organisateurs se doivent de respecter les codes vestimentaires et de veiller à leur façon de s'exprimer et de se comporter
 - Respect du code de la route & traversées des villages à vitesse très basse
- En cas de non-respect de ces consignes, le règlement sportif et le Contrat de Participation prévoient des sanctions*.
- ◆ Les bivouacs, lors des étapes marathons, sont installés loin des villages, **en accord avec le Ministère Marocain du Tourisme**.
- ◆ Les acteurs du raid sont invités à utiliser des **produits d'hygiène respectueux de l'environnement** (papier toilette biodégradable par exemple). Les organisateurs responsables de la mécanique sur le raid utilisent uniquement des produits sans solvant.
- ◆ La **protection des sols est assurée** en cas de déversement : les organisateurs et participants ont pour obligation d'installer des bâches de protection sous leur véhicule avant de commencer à faire de la mécanique, les véhicules d'assistance mécanique disposent tous d'un kit anti-déversement afin d'éviter de souiller le sol si un déversement devait avoir lieu...

*Voir Annexes 1 et 2

Les principaux impacts sur l'air proviennent des émissions atmosphériques issues de la combustion de carburants par les véhicules (équipages engagés, assistance et autres véhicules organisation).

L'examen des pratiques sur le terrain a bien confirmé que les autres émissions atmosphériques éventuelles (poussières, odeurs, substances affectant la couche d'ozone) sont extrêmement limitées et non persistantes. Elles n'ont donc pas été considérées comme impactantes pour le milieu environnant.

La principale action mise en place pour lutter contre la pollution de l'air consiste ainsi **à réduire au maximum ses émissions de CO₂**. Pour cela, Maïenga s'engage à :

- ◆ **Sensibiliser les participants à l'écoconduite**, à la non-utilisation de la climatisation, au poids de leurs bagages... : envoi de newsletters sur l'environnement en amont de l'événement, consignes rappelées dans leur contrat de participation, compensation obligatoire de leurs émissions de CO₂ pendant le raid pour pouvoir prendre le départ...
- ◆ **Optimiser les transports** de tous ses organisateurs grâce à une équipe dédiée à l'année.

Comment quantifier les émissions de CO₂ ?

L'équivalent CO₂ a été retenu comme indicateur principal des diverses émissions atmosphériques.

Les émissions de CO₂ liées au carburant sont calculées en fonction du **nombre de véhicules organisateurs** et de la **distance parcourue** par chacun d'entre eux pendant l'événement, c'est-à-dire pendant la période allant des vérifications techniques et administratives (La Rochelle) à la soirée de clôture (Marrakech).

Après chaque édition du Bab el Raid, **Maïenga réalise un don auprès de la Fondation GoodPlanet, en faveur de projet écoresponsables et solidaires au Maroc.**



L'OBJECTIF ?

Réduire au maximum l'impact de notre activité sur l'environnement.

“

La réussite de notre démarche repose sur l'adhésion et l'engagement de tous les salariés Maïenga, mais également de toutes les personnes présentes sur le Bab el Raid.

”





COMMUNIQUER & FÉDÉRER

Outre la mise en place des différentes actions mentionnées ci-dessus, Maïenga encourage les acteurs de ses événements à **adhérer à ses valeurs et à apporter leur contribution** à ses engagements en matière de développement durable.

Les équipages et organisateurs sont ainsi sensibilisés sur tous les thèmes de notre politique environnementale :

◆ **EN AMONT DU BAB EL RAID :**

- **Envoi de newsletters et mails** avec rappels de chaque point mentionné ci-dessus.
- **Optimisation des transports** pour chaque déplacement des organisateurs.
- **Mise à disposition d'une charte de bonne conduite environnementale** pour les organisateurs, qui doivent attester en avoir pris connaissance pour pouvoir rejoindre l'organisation.
- **Signature d'un Contrat de Participation** pour tous les équipages, comprenant un onglet Environnement, à signer impérativement pour pouvoir prendre le départ.

◆ **SUR LE TERRAIN :**

- **Contrôle de tous les points** abordés en amont, avec mise en place de sanctions pour le non-respect des consignes.
- **Distribution d'un carnet de bord** aux organisateurs référents, afin qu'ils puissent eux-mêmes sensibiliser leurs équipes. Un audit de ces organisateurs est mis en place chaque année.

L'environnement est un véritable engagement pour Maïenga, dont les événements sont les seuls rallyes-raids à être certifiés par la norme environnementale ISO 14001:2015.

L'enjeu est **l'adhésion de tous**, mais aussi **l'amélioration permanente de ses objectifs**.



UNE VOLONTÉ D'AGIR DURABLEMENT QUI SE PARTAGE

La place qu'occupe l'environnement dans le management de Maienga, et sa volonté de fédérer autour de cette thématique, l'ont incité à mettre en place une **action solidaire concrète et durable** sur le Bab el Raid : la Green Day.

UNE ACTION SOLIDAIRE PARTICIPATIVE

La Green Day est l'action consacrée au **développement de la plus grande palmeraie solidaire du Maroc**, pendant laquelle les équipages plantent, avec les agriculteurs locaux, les palmiers qu'ils ont financé en amont de l'événement. C'est aussi le moment pour eux d'échanger avec eux, de découvrir leur quotidien et de partager un moment culturel enrichissant.

L'objectif est de les **sensibiliser à l'impact d'une action réfléchie et durable** sur les conditions de vie des populations.

Grâce à un système de dons, les participants récoltent des fonds pendant leur préparation, qu'ils reversent ensuite à Cœur de Gazelles. Ces fonds permettent de mettre en place plusieurs actions :

- ◆ **Achat & plantation des rejets de palmiers-dattiers**, achetés au Maroc, et mis en terre en collaboration avec les populations locales
- ◆ **Achat & acheminement des citernes d'eau** jusqu'à la palmeraie, pour permettre aux agriculteurs d'irriguer les palmiers jusqu'à ce qu'ils soient capables d'aller puiser leur propre eau.
- ◆ **Développement des activités économiques locales**, en collaboration avec les associations de la région (mise en place d'ateliers culturels participatifs, partage d'un repas traditionnel cuisiné par les femmes des villages, visites de la palmeraie par des guides locaux...)

POURQUOI CE PROJET ?

En plus de la collaboration ponctuelle lors de l'événement, la Green Day a un **impact social et environnemental positif et durable** sur les populations avec lesquelles nous collaborons.

Ses objectifs sont multiples et prennent parfaitement en compte tous les enjeux de la démarche RSE de Maïenga :

- ◆ **Préserver l'environnement** : les arbres protègent la biodiversité et aident à lutter contre les changements climatiques, et notamment les problèmes de désertification que connaît le Maroc
- ◆ **Diminuer l'exode rural**, en permettant aux villageois de bénéficier de revenus supplémentaires et durables à proximité de leur lieu de vie. Le palmier-dattier a la faculté d'aller puiser l'eau très loin dans la terre : cela permet aux sols d'être irrigués en permanence et favorise donc le développement et la diversification des cultures.
- ◆ **Impacter positivement l'éducation** : plus de villageois, c'est plus de familles, plus d'enfants et donc des écoles qui perdurent dans des espaces ruraux défavorisés en termes d'éducation.





BILAN

+ de **15 000** palmiers plantés
depuis 2007



655 citernes achetées depuis 2007



490 mètres de canal rénovés depuis 2018



LA PÉRPETUELLE RECHERCHE D'AMÉLIORATION

Depuis des années, Maïenga cherche constamment à s'améliorer et à renouveler ses actions en faveur de l'environnement.

Plusieurs actions ont été mises en place au niveau du siège social et de ses différents événements pour continuer à évoluer dans ce sens.

L'engagement de Maïenga en matière d'environnement **se veut pédagogique**. Elle encourage ainsi ses partenaires à suivre sa démarche environnementale, l'objectif étant de la **partager** au travers, en autres, des actions menées par l'association Cœur de Gazelles*.

Malgré un bilan positif, l'organisation ne perd pas de vue les axes d'améliorations futurs.

Ainsi pour les éditions suivantes, le Bab el Raid poursuivra **ses efforts** et continuera de sensibiliser tous ses intervenants, afin qu'ils intègrent eux aussi peu à peu l'environnement dans leur quotidien.

Continuons ensemble à conjuguer « passion sportive », « maîtrise des impacts environnementaux » et « progrès » !

*Pour en savoir plus : www.coeurddegazelles.org.



SIÈGE SOCIAL

Agence Sportive Évènementielle

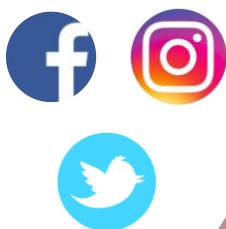
2, Boulevard de l'Abbé Valla
30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON
FRANCE

CONTACT

contact@babelraid.com

+33 (0)4 90 90 06 66

www.babelraid.com



ANNEXE 1 - Charte de bonne conduite environnementale

Cette charte est extraite du Contrat de Participation des équipages, qu'ils ont **obligation de signer pour pouvoir prendre le départ**. Elle est également envoyée aux organisateurs, qui doivent attester en avoir pris connaissance avant chaque événement.



- « En signant ce contrat, les [Participants] s'engagent à respecter, dans son intégralité, la présente charte environnementale du BAB EL RAID.
1. Les [Participants] s'engagent à ne laisser, jeter ou épandre aucun détritus, pièce mécanique, huile ou papier tout au long du parcours ou sur les bivouacs et lieux de stationnement. Tous doivent utiliser les poubelles mises à leur disposition au bivouac. L'Organisateur attache une très grande importance au respect de ces règles et sanctionne les contrevenants, comme visé au Règlement sportif. Depuis toujours, Maïenga ramasse et traite dans des filières adaptées tous les déchets engendrés par le raid.
 2. En cas de réparation mécanique engendrant un changement de pièce, les [Participants] s'engagent à ramener la pièce détériorée dans une filière adaptée pour destruction.
 3. Les [Participants] s'engagent à ne pas gaspiller la nourriture et l'eau : toute bouteille d'eau minérale entamée doit impérativement être terminée avant d'être jetée.
 4. Les [Participants] s'engagent à utiliser des produits d'hygiène 100% biodégradables : pour la toilette et la lessive, ils devront utiliser des produits 100% biodégradables ainsi que du papier toilette biodégradable.
 5. Les [Participants] s'engagent à minimiser le poids de leurs bagages : une voiture moins lourde pollue moins.
 6. Les [Participants] s'engagent à rouler à une vitesse limitée (pollution minimisée) : les [Participants] devront respecter les limitations de vitesse avec une vigilance accrue lors des traversées de villages (40KM/heure). Une vitesse réduite adoptée pour toute la durée du raid limitera les risques d'accident, et polluera moins.
 7. Les [Participants] s'engagent à ne pas utiliser la climatisation dans leur véhicule.
 8. Les [Participants] s'engagent à éviter de faire tourner leur moteur sur la ligne de départ ou lors de leurs arrêts durant la journée.
 9. Les [Participants] s'engagent à respecter les zones traversées et la biodiversité : ils devront faire attention aux animaux et respecter la nature. Il est interdit de ramasser les fossiles et de ramener des animaux.

10. Les [Participants] s'engagent à respecter les populations locales : dans le respect des hommes, femmes et enfants des pays traversés, ils doivent veiller à leur façon de s'habiller, de s'exprimer et de se comporter.

En signant ce contrat, les Participants s'engagent à respecter, dans son intégralité, la présente charte environnementale du BAB EL RAID.

Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné comme évoqué dans le Règlement Sportif. »

ANNEXE 2 – Extrait du règlement sportif

Le Règlement Sportif est mis à disposition des Équipages, qui s'engagent, en signant leur Contrat de Participation, à en respecter toutes les consignes tout le long du Bab el Raid.

L'article 15 notamment, prévoit des sanctions pour les participants qui ne respecteraient pas les consignes environnementales :

« [...] L'organisation attachant une très grande importance au respect de ces règles, elle sanctionnera les contrevenants. »